

#### CHANCELLERIE D'ÉTAT BUREAU DE LA COMMUNICATION

### Résultats du rapport d'audit sur l'Université de Neuchâtel

# Mesures d'amélioration à apporter à la gestion de l'UniNE

## Le Conseil d'Etat veillera à leur application et à leur respect dans les meilleurs délais

### Le Conseil d'Etat continue à apporter son soutien au Rectorat

En octobre 2010, le Conseil d'Etat et le conseil de l'Université ont décidé de mener une analyse externe concernant des questions précises relatives à la gestion de l'Université de Neuchâtel (UniNE). Cette analyse avait notamment pour objectif de faire toute la lumière sur plusieurs allégations portées à la connaissance du gouvernement cantonal par un ancien cadre supérieur de l'UniNE suite à la suppression de sa fonction. La société d'audit n'a relevé aucun cas de malversation mais elle propose, dans ses conclusions, plusieurs mesures visant à améliorer les procédures au sein de l'UniNE. Intitulé "Analyses et mesures", ce document constitue un précieux outil qui permettra à l'Université, sous la houlette du Conseil de l'Université et du Conseil d'Etat, d'améliorer et d'optimiser sa gestion. Le Conseil d'Etat confirme sa confiance dans le rectorat de l'UniNE mais il prendra toutes les dispositions nécessaires pour veiller à ce que les mesures proposées soient appliquées et respectées dans les meilleurs délais.

A la suite de plusieurs allégations portées à sa connaissance par un ancien cadre supérieur de l'Université de Neuchâtel suite à la suppression de sa fonction, le Conseil d'Etat a décidé en octobre 2010 de faire réaliser une analyse externe concernant des questions précises relatives à la gestion de l'UniNE. Un mandat dans ce sens a ainsi été confié en novembre dernier par le Conseil d'Etat et le président du Conseil de l'Université à l'entreprise KPMG.

Les allégations de l'ancien cadre supérieur de l'UniNE ont été reformulées par le Conseil d'Etat sous forme de questions précises à KPMG et classées en deux catégories : d'une part des allégations portant sur le fonctionnement général de l'Université, d'autre part des allégations en lien avec des cas particuliers. Après un minutieux et important travail d'enquête, la société d'audit a répondu précisément à ces questions dans un rapport

destiné exclusivement à l'usage du Conseil d'Etat, dont une synthèse exhaustive est contenue dans un document intitulé "Analyses et mesures".

Les éléments de ce document ont été présentés ce vendredi 18 février 2011 par le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, à l'occasion d'une conférence de presse

qu'il a tenue au Château de Neuchâtel, accompagné du président du Conseil de l'Université M. Dick Marty et de la rectrice de l'UniNE Mme Martine Rahier.

### Constatations

Pour répondre à ces questions, KPMG s'est appuyé sur des cas concrets et a procédé à plusieurs entretiens et à de très nombreuses vérifications.

Au final, la société d'audit n'a relevé aucun cas de malversation, les allégations ne sont pas toutes avérées et les dysfonctionnements constatés relèvent le plus souvent de l'absence ou du non respect de règlements. Afin d'y remédier, la société d'audit a émis des propositions d'amélioration très claires qui ont été validées par le Conseil d'Etat.

#### Cadre de travail et de suivi

Le document "Analyses et mesures" constitue un précieux outil qui permettra à l'Université, sous la houlette du Conseil de l'Université et du Conseil d'Etat, d'améliorer sa gestion et son fonctionnement.

Le suivi de cette analyse se fera sur trois niveaux :

- 1) L'Université, par une mise en place d'un système de contrôle interne
- 2) Le CCFI, Contrôle cantonal des finances, par des audits spécifiques et ciblés
- 3) KPMG, par un contrôle sur les problématiques soulevées dans son analyse

Le Conseil d'Etat, bien qu'interpelé par ces dysfonctionnements, confirme sa confiance dans le rectorat de l'UniNE. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour veiller au respect du suivi de cette analyse.

Pour de plus amples renseignements: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 18 février 2011